



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28/05/2014

Dossier complet le

28/05/2014

N° d'enregistrement

2014-0185

1. Intitulé du projet

CargoBeamer Terminal - Calais Premier

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CargoBeamer TERMINAL GMBH

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Imad JENAYEH - Directeur Général

RCS / SIRET

HRB 28607

Forme juridique GMBH

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°5b	Haltes ferroviaires ou points d'arrêt non gérés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend la réalisation sur une surface totale d'environ 35000 m² :

- de 800 ml de voirie équipée du système "CargoBeamer" (modules de transbordement)
- de 1700 ml de faisceaux de voie ferrée pour la desserte du "CargoBeamer" (2 faisceaux parallèles)
- de 62 places de parking poids lourds
- d'un bâtiment d'accueil de 120 m² à l'entrée du site.

Le site sera privatif et non autorisé au public.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de mettre à disposition du transport de fret une structure bimodale novatrice et plus rapide dans le cadre du transbordement des remorques entre le train et le poids lourds, et ainsi d'optimiser le transport bimodal route/fer.

Le concept permet un gain de temps et de réduire les quantités de camions roulant à vide lors d'un de leur trajet aller-retour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- terrassement (remblaiement du site jusqu'à la cote 3m16 NGF (mise à niveau par rapport aux projets de desserte ferroviaire DCB voisin)
- réalisation de l'assainissement et de la structure de chaussée et de voie ferrée
- réalisation de la voirie et des équipements structurels "CargoBeamer", ainsi que du bâtiment d'accueil.
- signalisation ferroviaire / routière.
- aménagements des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Phase 1 :

- Surface du projet en phase 1 : ~ 24000 m².
- 2 faisceaux de voie ferrée s'étendant sur 4500 m², incluant une partie des modules de transbordement.
- 18 modules de transbordement s'étendant sur une surface de 7290 m².
- 10080 m² de surface de voirie, incluant les parkings.
- 38 places de parkings poids lourds.

Phases 1+2 cumulées :

- Surface du projet en phase 2 : ~ 35000 m².
- 2 faisceaux de voie ferrée s'étendant sur 7200 m², incluant une partie des modules de transbordement.
- 36 modules de transbordement s'étendant sur une surface de 14580 m².
- 13760 m² de surface de voirie, incluant les parkings.
- 62 places de parkings poids lourds.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera peut être soumis à une étude d'impact (objet de la présente demande au cas par cas) et fera l'objet d'un permis de construire (notamment pour la construction du bâtiment d'accueil à l'entrée du site sur une surface d'environ 120 m²).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour une demande d'étude au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du projet :	35000 m ²
Modules de transbordement CargoBeamer (36 u.)	14580 m ²
Surface de faisceaux ferroviaires :	7200 m ²
Surface de voirie et parkings poids lourds :	13760 m ²
Places de parkings poids lourds :	62 u.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC de la Turquerie, 62100 CALAIS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1 ° 55 ' 44 " 066 Lat. 50 ° 56 ' 34 " 254

Point d'arrivée : Long. 1 ° 55 ' 7 " 76 Lat. 50 ° 56 ' 31 " 334

Communes traversées :

CALAIS, MARCK-EN-CALAISIS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelles agricoles (périmètre de la Z.A.C. de la Turquerie).

Le site s'étendra entre les infrastructures et superstructures de DCB, qui a eu ses travaux autorisés par permis de construire et dossier ICPE.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

* Commune de CALAIS : Plan Local d'Urbanisme
- arrêté préfectoral de mise en compatibilité du POS de Calais avec l'aménagement de la Z.A.C. de la Turquerie datant du 20 septembre 2011
- PLU modifié le 18 décembre 2013, entre autres pour tenir compte du projet DCB
- zonage concerné par le projet étudié : 1AUe
* Commune de MARCK-EN-CALAISIS : Plan Local d'Urbanisme
- approuvé le 20 février 2004, dernière modification le 19 octobre 2010.
- zonage concerné par le projet étudié : 1AUe

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
en zone de montagne ?		x	
sur le territoire d'une commune littorale ?	x		Communes de Calais et Marck-en-Calais. Le projet est soumis à la loi littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		x	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone à dominante humide (120ha) A fait l'objet de l'étude d'impact de la Z.A.C. de la Turquerie et du dossier loi sur l'eau de demande d'autorisation associé (Arrêté préfectoral Loi sur l'Eau du 28/11/2013)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* CALAIS ET MARCK-EN-CALAIS : - PPRn Inondations par submersion marine, prescrit le 13/09/2011 - PPRn Mouvement de terrain, avancée dunaire, prescrit le 13/09/2011 * CALAIS : - PPRn Mouvement de terrain, prescrit le 07/02/2003 - PPRt Risque Industriel INTEROR SYNTHEXIM, prescrit le 29/02/2008 - PPRt Risque Industriel CALAIRE CHIMIE, prescrit le 29/02/2008 * MARCK-EN-CALAIS : - PPRn Inondations, ruissellement et coulées de boue, prescrit le 30/10/2001 - PPRn Remontée de nappe naturelle, prescrit le 30/10/2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première zone NATURA 2000 se situe à 7 km FR3100494: Prairies et marais tourbeux de Guines. L'autre zone NATURA 2000 la plus proche se situe à 10km, FR3100474 : Le Platier d'Oye
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plateforme routière/ferroviaire sera remblayée à la cote 3m16, plus d'1m au-dessus du terrain naturel. Les matériaux seront conformes aux normes en vigueur concernant les structures de voiries et voies ferrées, et importées sur site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a déjà fait l'objet de diagnostics faune/flore dans le cadre des études d'impacts de création/réalisation de Z.A.C. de la Turquie. Des prescriptions concernant les mesures d'accompagnements, réduction, suppression et compensation ont été indiquées dans le dossier d'étude d'impact de la Z.A.C. de la Turquie. Les arrêtés préfectoraux d'autorisation (étude d'impact, dossier loi sur l'eau) sont obtenus.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	<p>Le site s'étendra sur 3,5 ha de surfaces actuellement en friche, au sein du périmètre de la Z.A.C. de la Turquerie, autorisée par Arrêté Préfectoral.</p> <p>La consommation d'espaces agricoles a déjà été abordée dans le cadre de l'étude d'impact de la Z.A.C. de la Turquerie.</p> <p>Le site CargoBeamer s'étendra entre les futurs bâtiments logistiques "DCB"</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	<p>Le site s'étendra entre les futurs bâtiments logistiques "DCB", classés aux installations classées pour la protection de l'environnement et autorisés par arrêté préfectoral en juin 2012. Les risques liés au stockage sont faibles, et de même nature que ceux sur le projet puisqu'il s'agit aussi de transport bimodal route/voie ferrée.</p> <p>Les habitations les plus proches de la voie ferrée Calais / Dunkerque en sont isolées par un mur anti-bruit.</p> <p>CargoBeamer est une infrastructure liée au transport et n'est pas productrice de matières premières, le Maître d'Ouvrage ne générera donc pas de matières dangereuses en supplément à la situation actuelle sur le transport de fret.</p> <p>Le transport de matières autorisées sur la route sera sur la structure cargoBeamer.</p> <p>La proportion de matières dangereuses sur le rail est inférieure à 5% du volume transporté, de manière générale.</p> <p>CargoBeamer reporte un chiffre proche de 0% de transport de matières dangereuses jusqu'à présent sur ses structures existantes en Europe.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	<p>PPR submersion marine prescrit le 13 septembre 2011 concernant la Z.A.C. de la Turquerie en partie, mais pas la zone d'implantation du projet "CargoBeamer Terminal Calais Premier".</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X	<p>Le projet générera relativement peu de bruit en raison de la nature même de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transport ferroviaire (bruit très réduit en raison de la faible vitesse de circulation du train) - transport routier (poids lourds, bruit réduit également en raison de la faible vitesse) - bruits du transbordement (bruit trop réduit en raison d'utilisation de moteur électrique) <p>Les bâtiments logistiques et buttes anti-bruit de la Z.A.C. de la Turquerie feront obstacles à la propagation du bruit.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X	<p>Faibles vibrations générées par le rail et le transbordement.</p> <p>Ces nuisances seront réduites au maximum en raison de la faible vitesse de circulation des trains/camions sur le site.</p>
Est-il concerné par des vibrations ?	X		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	Le site sera éclairé pour permettre le transbordement / trafic en toute sécurité. Il sera concerné par les émissions lumineuses des bâtiments logistiques proches (DCB).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	Polluants liés au transport routier. La nature même du projet vise à optimiser le transport routier par l'amélioration du transfert rail/route.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Réseau d'assainissement pluvial de la Z.A.C. de la Turquerie. Stockage des eaux ruisselées à débit de fuite régulé à 1 l/s/ha dans les bassins de rétention situés en domaine public dans la Z.A.C. de la Turquerie.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	Le site se situe hors ZPPAUP, hors monument et site classé. Les fouilles archéologiques ont été faites sur le site de la Z.A.C. de la Turquerie, à l'endroit où s'étendra le projet Cargo Beamer. Les terrains ont été déclarés constructibles suite à ces fouilles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	Le site est actuellement occupé par des cultures agricoles. Il est prévu d'être urbanisé via l'aménagement de la Z.A.C. de la Turquerie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est en lien avec l'aménagement de la Z.A.C. de la Turquerie et notamment le site DCB de logistique.

Le site DCB Logistique a fait l'objet d'une procédure "Installation Classée pour la Protection de l'Environnement". Le site DCB intègre la possibilité d'une desserte ferroviaire de ses bâtiments par le centre (entre les deux bâtiments). L'autorisation préfectorale d'aménagement du site de DCB a été obtenue en juin 2012.

Le projet CargoBeamer représente un faisceau ferroviaire supplémentaire à aménager dans cette emprise entre les deux bâtiments, il ne représente donc pas un nouveau risque notable pour le site DCB.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact car il s'intègre dans l'aménagement de la Z.A.C. de la Turquerie qui a déjà fait l'objet de multiples procédures administratives de demande d'autorisation (dossier loi sur l'eau, dossier d'étude d'impact, dossier de déclaration d'utilité publique,...). La Z.A.C. de la Turquerie a été autorisée à la création et à la réalisation (arrêté préfectoral du 28/11/2013 pour la procédure loi sur l'eau).

Les études sur la Z.A.C. de la Turquerie ont intégré le diagnostic environnemental et sanitaire du site, et prévu des dispositifs de réduction du bruit et de gestion des eaux pluviales en domaine public et privé (buttes anti-bruit, ouvrages de tamponnement des eaux pluviales, aménagements compensatoires pour la faune et la flore, aménagements paysagers (bandes boisées périphériques).

En outre, le projet CargoBeamer s'intègre sur la zone projetée de desserte ferroviaire des bâtiments logistiques DCB situés au nord et au sud. Ce projet s'intègre donc parfaitement dans le contexte du transport multimodal de la zone, représentant 2 faisceaux ferroviaires supplémentaires aux 2 voies ferrées potentiellement programmées dans le cadre du projet DCB.

L'ensemble des impacts liés à l'aménagement du site dans lequel s'insère le terminal Calais Premier de CargoBeamer a donc déjà fait l'objet d'une évaluation et de propositions à l'échelle de la Z.A.C. de la Turquerie.

CargoBeamer est lié au transport de matériaux et n'est pas une unité de production en tant que telle, donc elle ne générera pas plus de matières dangereuses sur les voies de transport par rapport à ce que l'on y trouve actuellement.

Pour toutes ces raisons nous estimons que le projet CargoBeamer Terminal Calais Premier ne doit pas faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Document de présentation du projet CargoBeamer Terminal Calais Premier
Annexe 7 : Photos du système CargoBeamer
Annexe 8 : Document de présentation du site "CargoBeamer Terminal Calais Premier et DCB sur la Z.A.C. de la Turquie
Annexe 9 : Copie de l'autorisation préfectorale obtenue pour l'aménagement de la Z.A.C. de la Turquie (procédure loi sur l'eau)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Leipzig

le, 28/05/2014

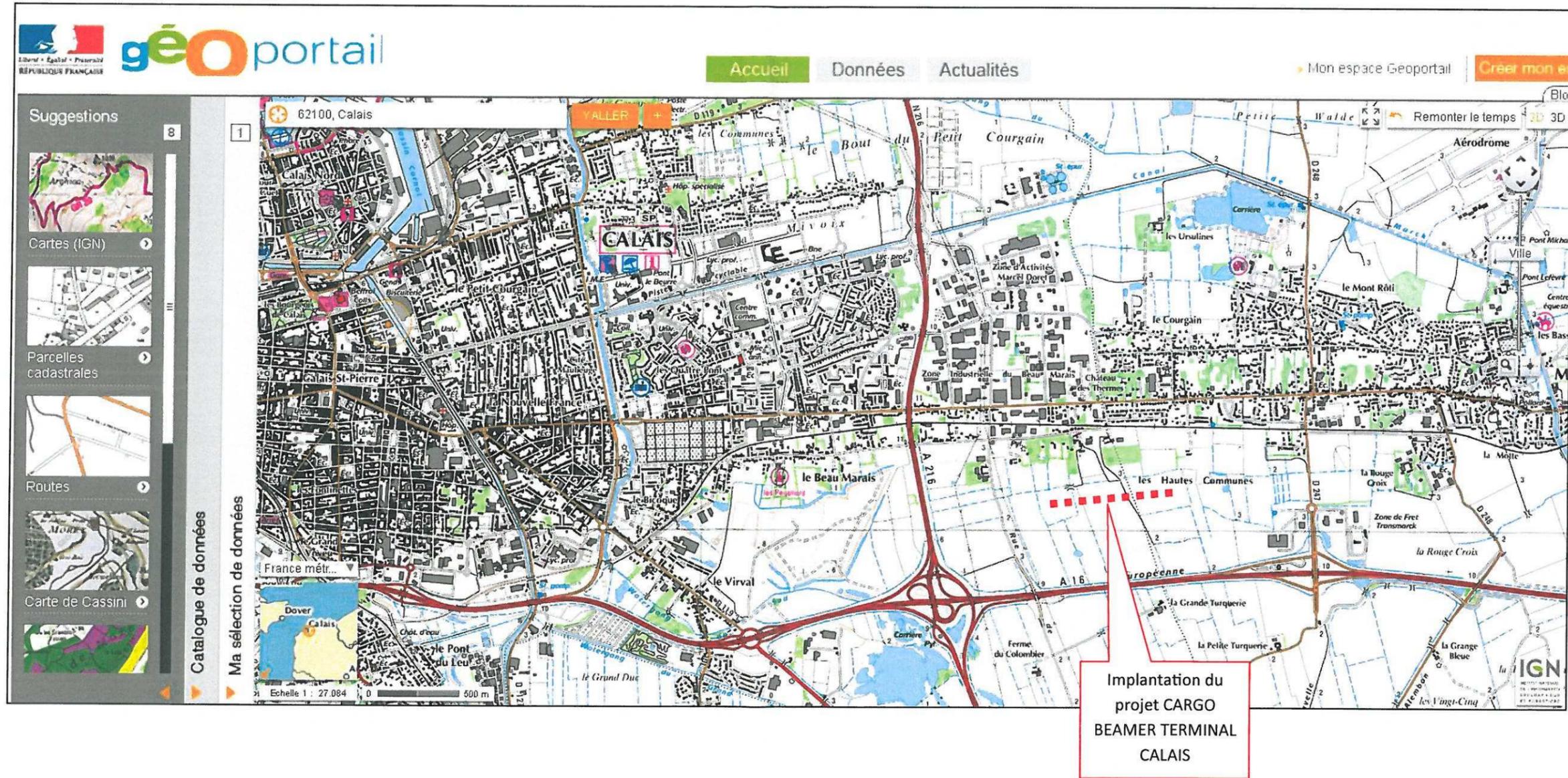
Signature

IMAD JENAYEH, Directeur Général

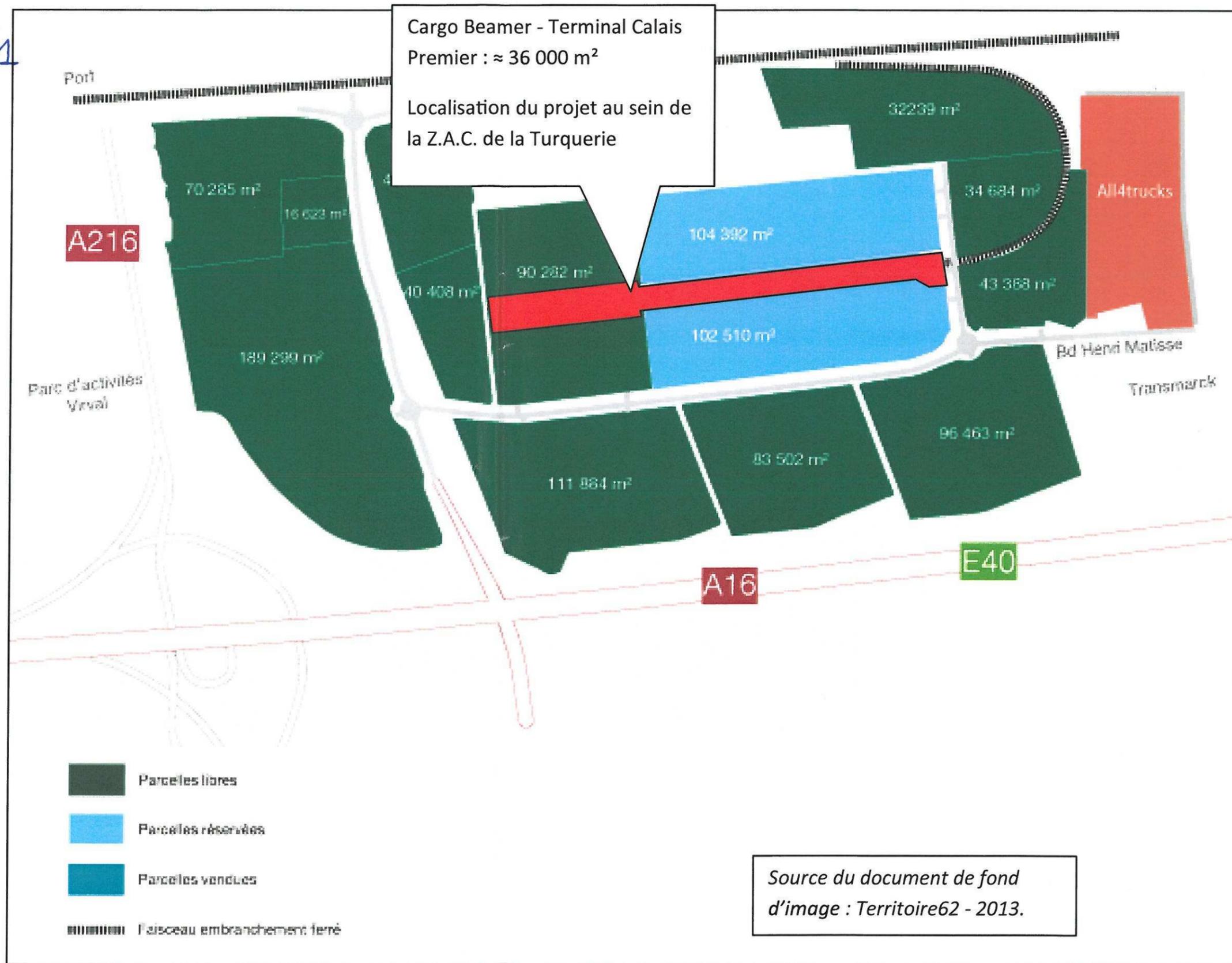



CargoBeamer®
CargoBeamer Terminal GmbH
Werkstättenstraße 4
D-04318 Leipzig
Fon: +49 (0)341-652358-0
Fax: +49 (0)341-652358-29
Terminals@cargo-beamer.com
www.cargo-beamer.com

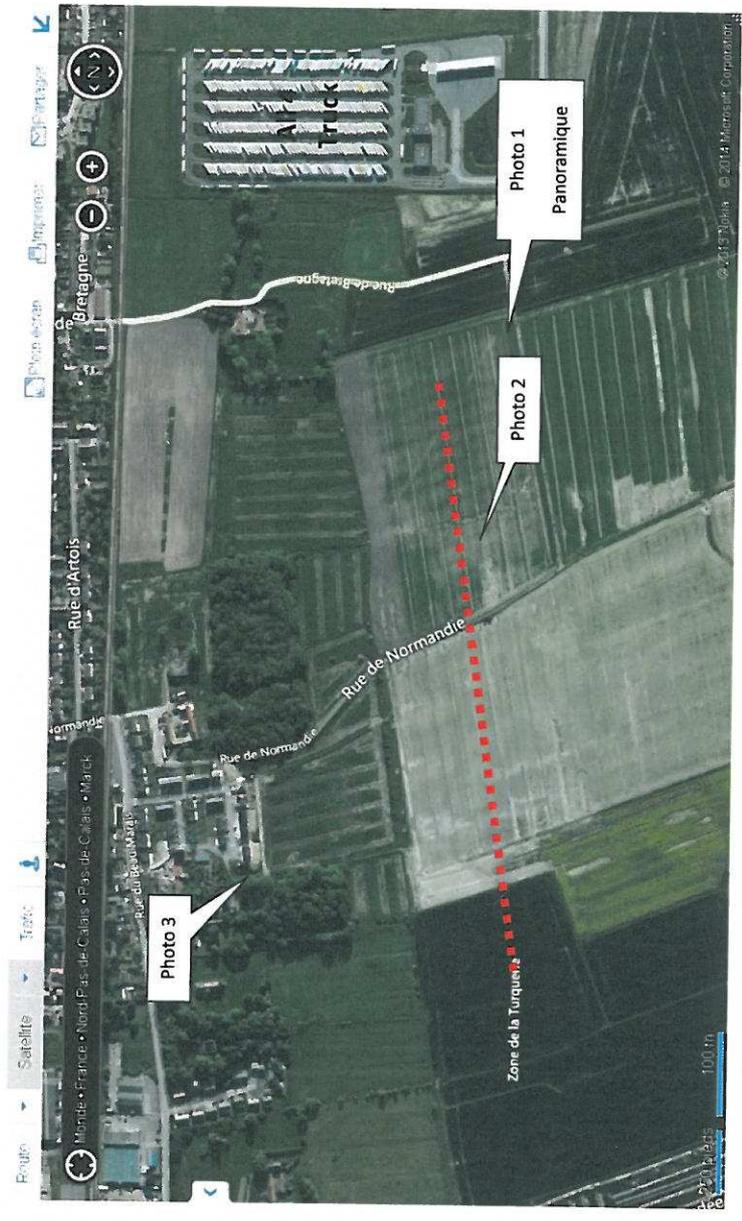
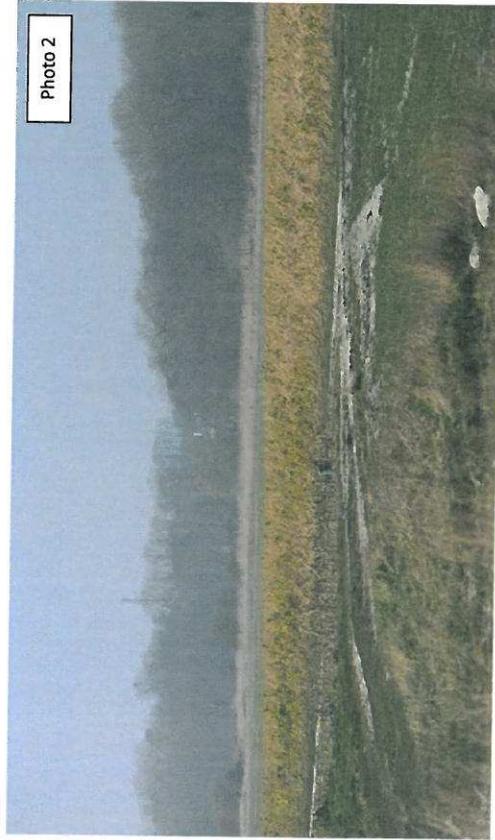
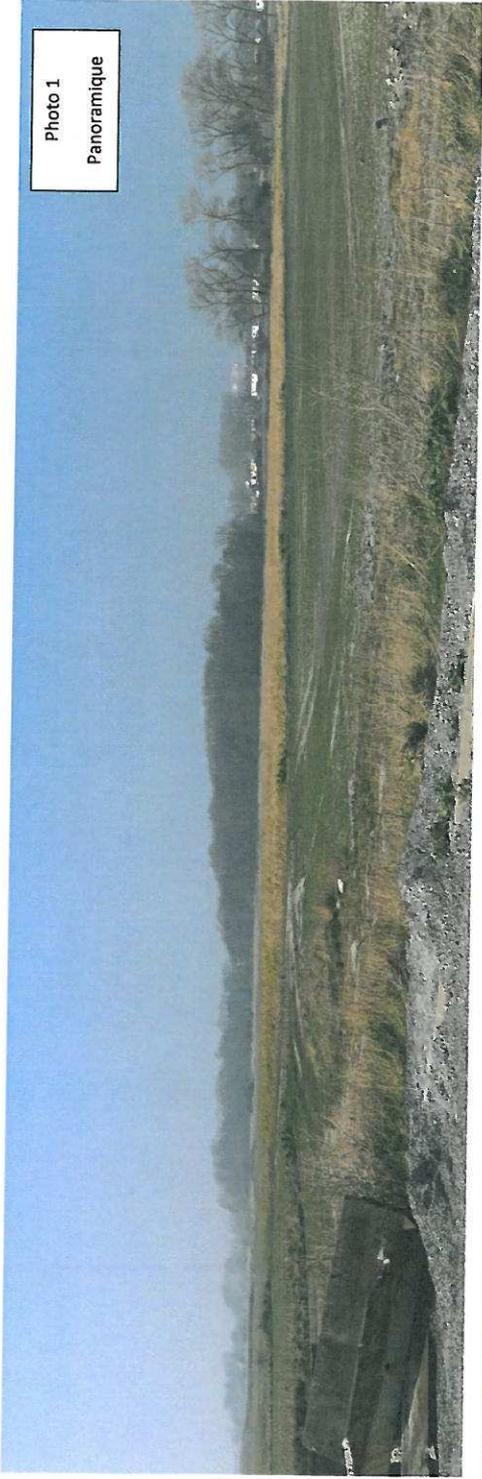
ANNEXE 2



ANNEXE 2/1



ANNEXE 3

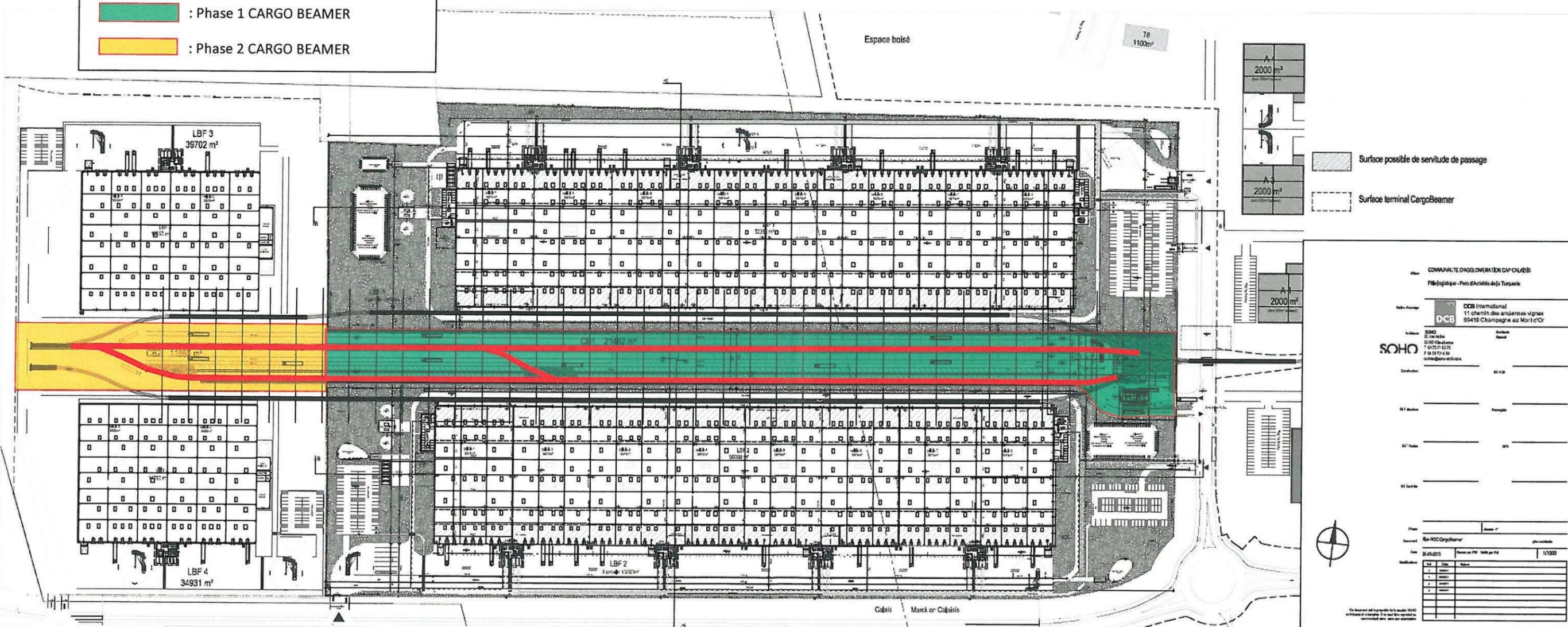


ANNEXE 4/1

PLAN DE SCHEMA DE PHASAGE D'OPERATION – REPARTITION DES SURFACES ET FAISCEAUX POUR CARGO BEAMER – Sans échelle

Légende :

-  : Faisceau ferroviaire CARGO BEAMER
-  : Phase 1 CARGO BEAMER
-  : Phase 2 CARGO BEAMER



Commune de COGNATE D'AGGLOMERATION CAP CAU/SSB
 Pôle Juridique - Parc d'Activités de la Turquoise

Client : SOHO
 25 rue de la République
 95410 Champagne au Mont d'Or
 Téléphone : 03 38 21 42 18
 Fax : 03 38 21 42 19
 Email : soho@soho-est.com

Projet : Plan RDC CargoBeamer

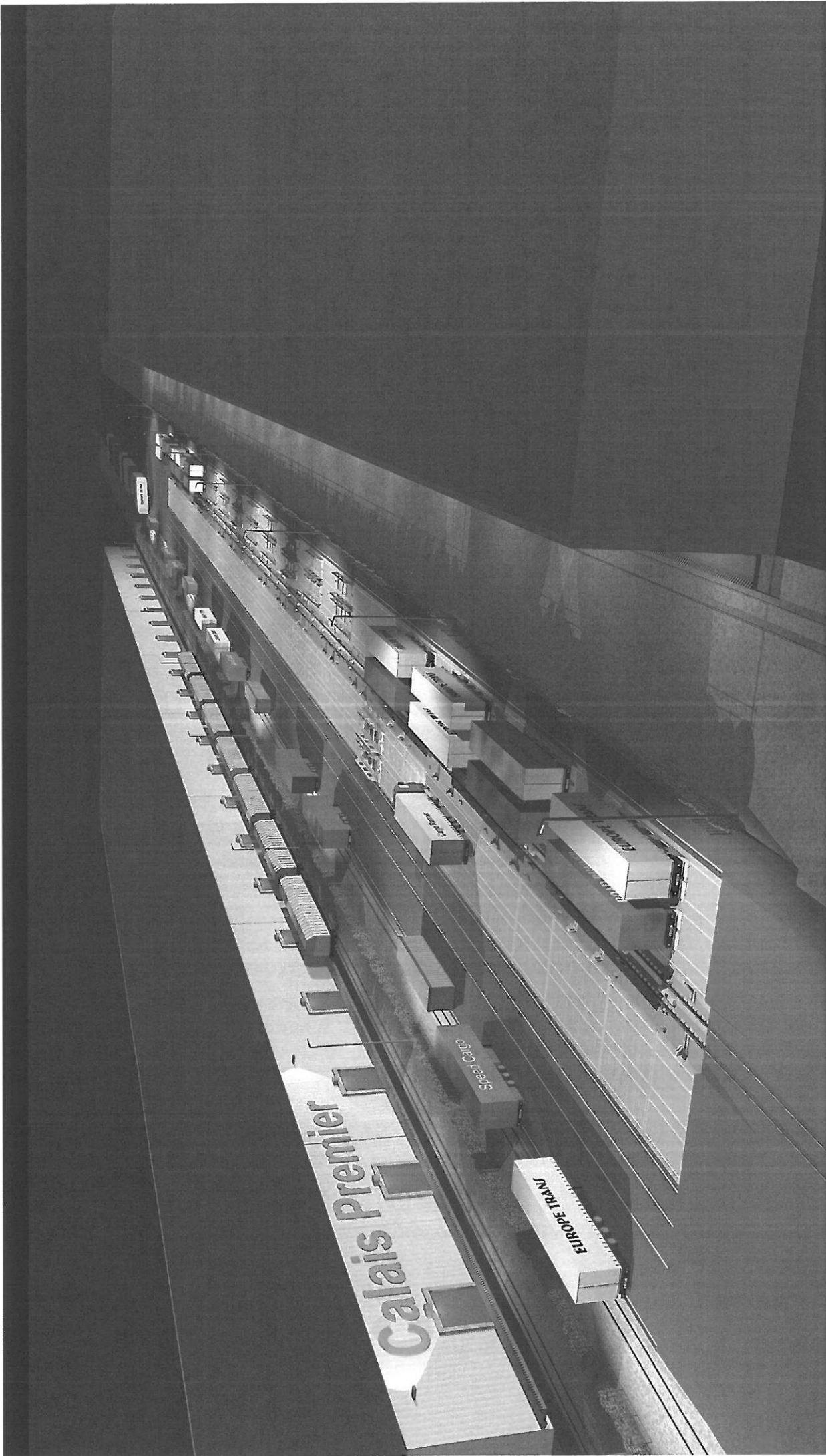
Date : 26-05-2015

N°	Date	Version
1		
2		
3		
4		
5		

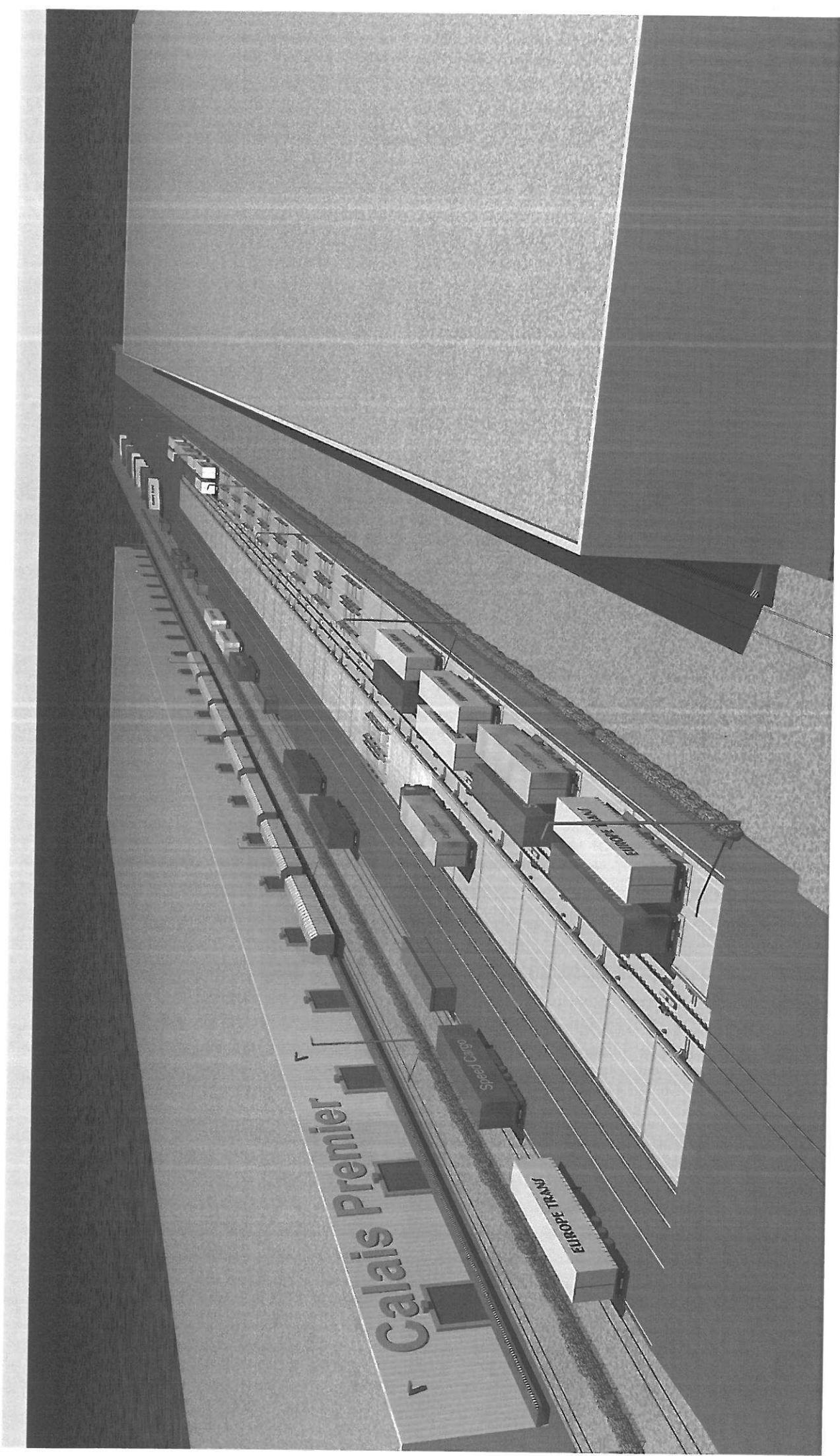
1/1000

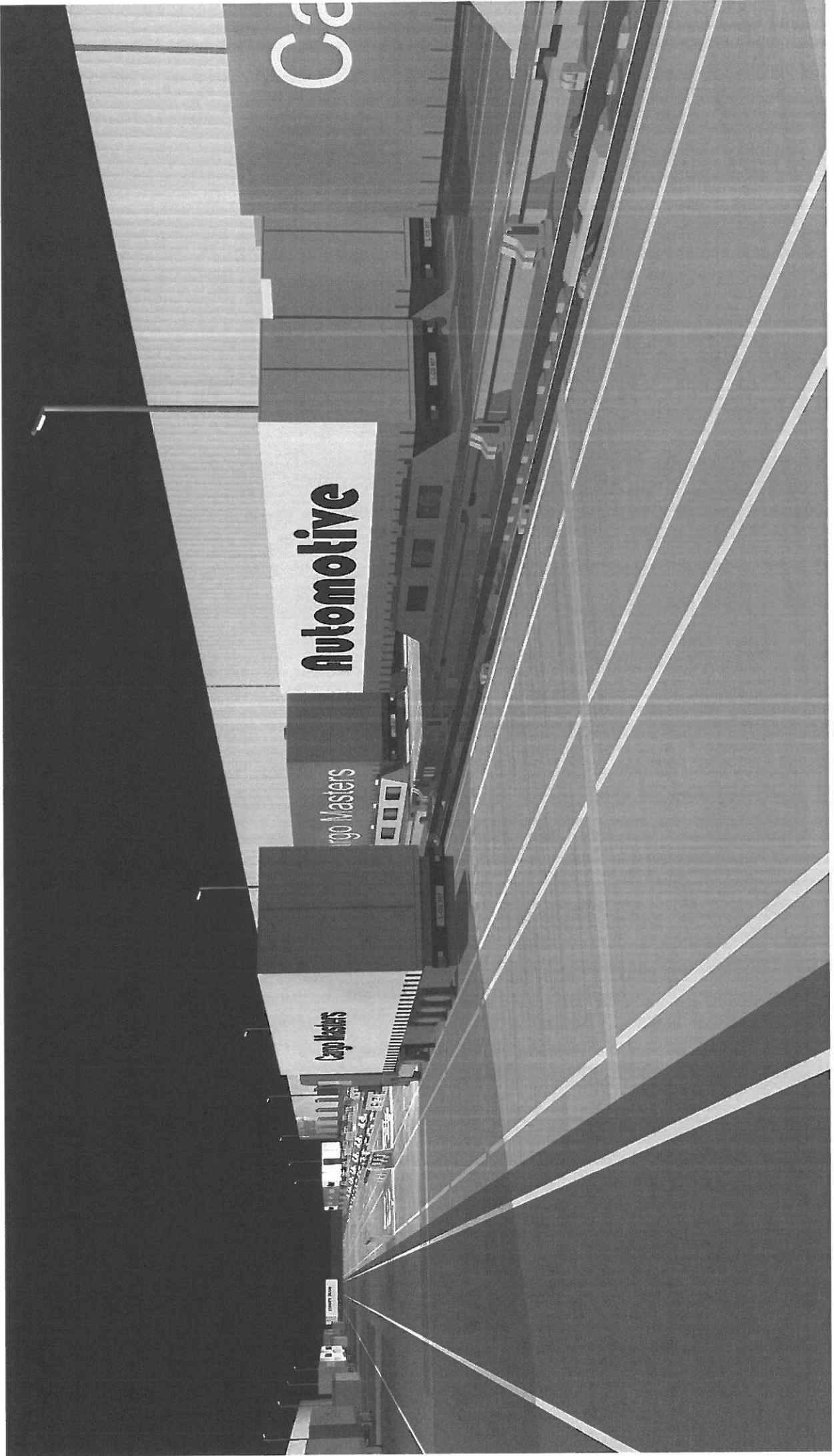
Avenue 4/2





Annexe 4/5





Ca

Automotive

Cap Masters

Cap Masters